

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATION
 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE**

Séance du 27 Janvier 2026

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY (arrivée à 18h58), Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, Mme Isabelle PERAL, M. Vincent GOHIER, M. Christophe OLIVE, M. François HENRIQUET, Mme Julie DELTOUR

Date de la convocation
23 janvier 2026

Transmission en Préfecture
28 janvier 2026

Date de publication
28 janvier 2026

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°03/2026	[FINANCES] Subvention complémentaire à la subvention de la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique ou d'un dispositif.
-----------------------------------	---

Vu la délibération CC_2025_261 du Conseil Communautaire de Pévèle Carembault en date du 15/12/2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Pévèle Carembault renouvelle pour l'année 2026 son opération d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (200 €) ou kit électrique d'assistance pour les vélos (50% du coût d'acquisition plafonné à 200 €).

Dans le cadre de la politique communale en faveur de l'environnement et notamment des modes de déplacements alternatifs à la voiture, Monsieur le Maire propose de compléter l'aide de la CCPC par une participation communale à l'identique de celle de la Pévèle Carembault soit un maximum de 200 euros aux 10 premières demandes sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve avec 17 voix pour et 1 abstention la subvention complémentaire à la subvention de la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire

M. Bernard CHOCRAUX

